

AB AGENCEMENT ET BOIS

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 place François Guigard 69740 GENAS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 31 octobre,
A l'issue de la signature des statuts

Au siège social,

Monsieur Alexandre BOURRIN
Demeurant 2 place François Guigard 69740 GENAS

Propriétaire de la totalité des 1000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société AB AGENCEMENT ET BOIS,

Associé unique de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un gérant,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de nommer Monsieur Alexandre BOURRIN, demeurant 2 place François Guigard 69740 GENAS, aux fonctions de gérant de la Société pour une durée illimitée.

Monsieur Alexandre BOURRIN, dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Alexandre BOURRIN accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Monsieur Alexandre BOURRIN exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CLOTURE DE LA SEANCE

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour extrait certifié conforme

Alexandre BOURRIN

Signé électroniquement le 31/10/2023 par
Alexandre Bourrin

 Signed with
universign

